

LAGOR

Famille et maison Pédemont



Cette famille est à Lagor en 1537 où « Bernard Pédemont fit échange de terre, il est dit jurat de Lagor, père de Laurent Pédemont et veuf de Marie Casaus, en septembre 1537 ils font tournedot à Jean de Carpasse seigneur de Biana, de Villeségure, soit 22 écus, dot de Bernardine sa fille et épouse de Laurent Pédemont ». (E1334 f° 177).

En 1545 Laurent Pédemont est notaire de Lagor et Francès de Guixarnaud son coadjuteur.

En 1548, Patris ou Pierre de Guicharnaut dit fils et héritier de feu Francès de Guixarnaud, donne quittance de tournedot à Laurent de Pédemont pour la dot de Catherine de Pédemont, femme de feu Francès de Guixarnaud et sœur de Laurent Pédemont (E 1335 f° 20), deux enfants Arnaud de Laurentz et Bertrane.

Bernard de Laurentz époux de Catherine Pédemont est décédé vers 1579.

Laurent de Pédemont en 1571 quittance de la dot suite au mariage entre Alexandre Dussert, qui fut le premier pasteur protestant de Lagor et l'époux de Jeanne Pédemont, fille de Laurent Pédemont, mariage vers 1562.

Ils font testament en décembre 1580 (E1338 f°150), mariés depuis 18 ans et parents de Pierris (Pierre) Joana (Jeanne) et Suzanna (Suzanne), Pierre est institué héritier.

Pierre Dussert deviendra procureur du Roi au parsan de Monein, en décembre 1608, une transaction entre lui et sa sœur Jeanne, dite veuve de Arnaud de Péraud, ceci suite au codicille fait par leur mère Jeanne Pédemont dite devenue veuve (E1340 f° 394).

Sur des documents par la suite Pierre Dussert est dit Pierre Dussert dit Pédemont. Il est témoin du mariage en 1622, entre Berthomiu d'Angousture d'Ogenne et de Françoise Dussert fille de Pierre Dussert dit Pédemont, en présence de Jean Pédemont, avocat au Parlement, fils du dit Dussert et frère de l'épouse.

Acte à Lagor, le 27 janvier 1622, concernant Joannes de Pédemont recteur de Lagor (E1341 f° 150), il est aussi dit Johannès Dussert dit Pédemont.

Quittance de tourne dot par Jean de Pédemont greffier civil et criminel et Pierre Dussert alias Pédemont, son père à Guilhem Dombideau grand père de Laurensine de Lurbe (E 1341 f° 467 r) le 14 janvier 1625.

Le curé de Lagor, en 1627, Jean Dussert dit Pédemont est mis en possession des prébendes de Lagor (E 1342 f°, 161 et 162 r). Après lui la cure de Lagor sera occupée par Pierre de Pédemont, ensuite il sera remplacé par Laussat.

Pierre de Pédemont épouse Anne de Béziade, celle-ci décède à Lagor le 11 novembre 1695 et son époux, noble Pierre de Pédemont décédera à Lagor le 14 mai 1703 et est inhumé dans son tombeau à l'église de Lagor.

La famille de Béziade ou de Bésiade, seigneurs de Muning est apparentée à la famille de Gassion, leurs garçons feront carrière dans les armes, Théophile de Béziade devint comte d'Avaray.

Sur le dénombrement à Lagor, de 1675, noble Pierre de Pédemont, est dit Seigneur d'Oreyte (Canton de Sauveterre), il possède à Lagor, sa maison natale, grange, basse cour, fruitiers, jardin et vigne, en un tenant, appelée « *Pédemont* », confronte d'orient et d'occident et midi avec rue publique et chemin de servitude, du septentrion avec terre du Sieur de Lacomme, contient deux arpents et 25 escats (environ 1 hectare d'enclos).

Il va se marier à Oloron, en 1699 avec Judith de Lostal, d'Oloron.

Judith est issue de la branche cadette des Lostal d'Oloron.

D'après l'auteur de la Société béarnaise au 15^{ème} et 16^{ème} siècle, une branche cadette des Lostal était restée fixée à Oloron.

Nous avons recueilli les renseignements suivants sur cette branche :

Noble Gratian de Lostal, avocat, lieutenant de maire de la ville d'Oloron en 1712, vivait encore en 1723.

Il eut, entre autres enfants :

- Pierre de Lostal
- Marthe, mariée, en 1687, à Pierre de Péborde, bourgeois et marchand d'Oloron, qui fut admis aux Etats de Béarn en 1711, comme seigneur de Cardesse.
- Judith, qui épousa, le 23 novembre 1699, dans l'église Sainte-Croix d'Oloron, noble Pierre de Pédemont, de Lagor, qui était capitaine-major du régiment d'Avaray, en 1700, et en 1723 Lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis et abbé laïque de Mourenx. (*revue du Béarn janvier février 1888*).

Ils eurent pour enfant :

Pierre qui ne sera pas marié, né à Lagor le 6 septembre 1704, prit la carrière des armes, devenu colonel. Il fut envoyé à Gênes puis en Corse en 1744, la république de Gênes étant sous protectorat français. Les missions qui lui furent confiées durant 7 ans, furent un succès, c'est après cela que la Corse est rattachée à la France, nommé Colonel il fut en 1761, lors de la guerre de 7 ans envoyé à l'armée du Bas Rhin dans la région de Lunen, il sera tué au combat en juin 1761. « *SSLA 1995, travail de thèse de J.J. Casteret* » et à son décès en 1761, ses biens reviendront à sa sœur Marthe épouse de Pierre d'Abidos.

Marthe de Pédemont, avait en 1723, épousé Pierre d'Abidos, officier d'infanterie, qui devint en 1725 seigneur d'Abidos, après le décès de son oncle. (Il est le fils Jacques d'Abidos, fils cadet, qui seul a continué la lignée des d'Abidos).

De ce mariage naquit Pierre d'Abidos, qui épousa Marie Thérèse d'Andoins, il fut 1^{er} jurat de Pau en 1763, on voit que la vie des Pédemont et des d'Abidos se fait en partie à Pau au lieu de Lagor et Abidos, au 18^{ème} siècle.

Un autre fils, Jean François d'Abidos, abbé laïque de Mourenx, par sa mère, sera curé de Lurbe en décembre 1755, il y finira sa vie et décédera à Lurbe le 4 juin 1788.

Marthe de Pédemont décédera à Lagor le 27 mars 1775, elle est dite âgée de 73 ans et veuve de Pierre Seigneur d'Abidos, écuyer. Elle est inhumée dans un tombeau de la nef de l'église, le curé est Laussat.

C'est à cette époque que la maison Pédemont sera agrandie et prendra son aspect actuel.

Pierre d'Abidos et Thérèse d'Andoins eurent plusieurs enfants, nés à Pau dont Pierre « 1759 », Marthe « 1754 », Marguerite Paule née en 1757 épouse de Pierre de Lomagne Terride, Jean Armand Germain d'Abidos, né à Pau en 1756, « dit aussi Jean Germain », c'est lui qui sera admis aux états de Béarn en 1781, il épouse Marie de Noguès en 1785, elle est la fille du baron de Gerderest, ce mariage n'aura pas d'enfant, ils divorcent en 1794.

Marie de Noguès se remarie l'année suivante avec le conventionnel Pierre Monestier, les deux ont rompu déjà une première union, ils eurent une fille, née à Onez. près de Aurice (40500) le 15 prairial An 3 « 3 juin 1795 », Pierre Monestier décédera à Tarbes le 5 brumaire de l'An 5 « 26 octobre 1796 » et Marie de Noguès décédera à Lescar le 10 nivôse An 11 « 31 janvier 1803 », le fils de Pierre Monestier, issu du premier mariage vint à Pau et réclama sa sœur, Laure Monestier, elle est alors âgée de 8 ans, il l'amena en Lozère. Dans le testament elle est instituée héritière de sa mère et celle-ci demande dans son testament que Jean Antoine de Noguès, son frère, soit le tuteur de sa fille Laure.

De son côté Jean Germain d'Abidos se remarie à Lagor, le 24 germinal An 11 « 14 avril 1803 » avec Marie Labourdette dite Grigt, de Lagor, dont le père est forgeron à Lagor, leur premier enfant Germain d'Abidos né à Os le 10 ventôse An 7 « 28 février 1799 ». On ne trouve pas sur Os cet acte, le registre de cette année a disparu, on ne trouve mention de cette date de naissance de ce premier enfant, que lors de son mariage à Os en 1855 avec Marie Soureil du village d'Abidos, ils ont chacun plus de cinquante ans, le second enfant, Elisabeth Alexandrine qui sera épouse Cambour, naîtra à Lagor, le lendemain du mariage, les sept autres enfants naissent à Lagor.

Jean Germain d'Abidos, décédera à Montestrucq le 20 janvier 1823 et Marie Labourdette le 31 août 1852 à Lagor. Certains biens de Jean Germain d'Abidos laissés en usufruit à sa veuve, furent vendus après son décès, le 5 janvier 1853 à Orthez.

● Vente des biens de Pédemont le 5 janvier 1853

Vente par Jean Pierre Sabin Taillefer notaire à Orthez assisté de Arnaud Bringas propriétaire et Jean Gregoire coiffeur.

Vente par licitation de divers immeubles délaissés par Germain d'Abidos et dont Marie Labourdette son épouse en avait l'usufruit., ils seront vendus en 9 lots, à la chaleur des enchères et de l'extinction des feux le 28 du courant à 10 heures en l'étude à Orthez.....

Entre Rosette d'Abidos épouse assistée et autorisée de Vincent Larroque, propriétaires à Montestrucq et Elisabeth d'Abidos, veuve Beuste, domiciliée à Montestrucq, représentée par Loustaunau, avoué et les sieurs : Germain d'Abidos, propriétaire à Os et Hyacinthe d'Abidos, propriétaire à Os et Marie d'Abidos veuve Capdau, demeurant à Lagor et Juliette d'Abidos et François Carrere son mari, domiciliés à Os et Madeleine d'Abidos épouse Cambour et Pierre Cambour son mari, propriétaires à Lagor, représentés par Ducasse avoué.

Du mariage de feu Germain d'Abidos avec Marie Labourdette naquirent 9 enfants. Au décès de Germain d'Abidos, il fut procédé entre Marie Labourdette, sa femme, leur mère et ses enfants, devant le tribunal de première instance d'Orthez, au partage des biens de toute nature. Le 31 août 1826, il fut procédé à la masse des biens délaissés par feu Germain d'Abidos, on prélèvera ensuite ce qui est nécessaire pour régler les dettes, sur le restant on prélèvera une quarte pour assurer la jouissance viagère déléguée par son mari, à Mme Marie Labourdette. Dans les biens laissés aucun ne concerne le château d'Abidos, ceux-ci sont l'objet d'un autre accord.

L'épouse eut en jouissance :

la maison dite Pédemont située à Lagor

la grange dépendante de la maison

la basse-cour avec volières

une pièce terre en vigne de 57 ares, dans l'enclos

le verger de 7 ares

un lopin de terre vague de 6 ares

le jardin appelé Laplante, situé de l'autre côté de la route, contenant 8 ares

une vigne appelée Laplante de contenance de 63 ares

une terre en nature de pré appelée Pré de Pédemont, de 1,72 hectare

un bois taillis dit Pedetrouilh de 42 ares, situé ente le gave et le luzoué

Biens situées à Abidos

un pré appelé Bachard de contenance de 7 ares,

autre pièce de terre à Abidos appelée aussi Bachard de 1,69 hectare

autre pièce de terre appelée « *Aux Abidos* » de 5 hectares, située entre le gave et le canal du moulin d'Arance

autre pièce de terre dite « *Aux Abidos* » de 3 hectares, dans le même secteur

autre pièce de terre de 76 ares

pièce de terre de 85 ares sur autre parcelle dite Couture, plus grande

Autre terre à Lagor

pièce de terre dite Heuguere de 1,20 hectare

pièce de bis taillis de 2,66 hectares sur pièce plus grande

pièce en bois et taillis de 11 hectares sur pièce plus grande dite Lasserre, près du pont d'Espade

Terre à Vielleségure

labourable dit Marimbordes de contenance de 4,52 hectares

Tous ces immeubles furent abandonnés à Madame Marie Labourdette, veuve d'Abidos, qui en jouit, sauf les pièces de terre dite Bachard qui furent vendues, avec le consentement des parties.

Ces biens restés dans l'indivision, les enfants au lieu de 9 restent réduits à 6.

La mort de madame Marie Labourdette met fin à l'usufruit et Rosette D'Abidos épouse Larroque et Isabéline d'Abidos veuve Beuste, ont voulu faire cesser l'indivis et ont par l'exploit du 23 novembre 1852 assigné : « *Germain d'Abidos habitant à Os, Madeleine d'Abidos épouse Cambour et Pierre Cambour son mari, les deux de Lagor, Julienne d'Abidos épouse Carrere et François Carrere son mari, domiciliés à Os, Marie d'Abidos veuve Capdau, de Lagor, Hiacinthe d'Abidos, domicilié à Os, les quels sont convoqués au tribunal de 1^{ere} instance d'Orthez dans 8 jours pour voir et redonner le partage en 6 parts égales, ceux ci prirent M Ducasse pour les représenter* ».

Les biens détenus par la veuve d'Abidos avaient été estimés à 16 250 francs, la vente aux enchères est décidée pour le 28 janvier 1853 à Orthez :

- Le premier lot est la maison Pédemont et son enclos, mis à prix 3000 francs, les frères et sœurs se portent ensemble acquéreurs, pas de surenchère.

- Le second est l'enclos de l'autre côté de la route départementale, Jean Laborde dit Lembalide enchérit et ensuite Madame Marie d'Abidos veuve Capdau surenchérit, vente faite à 1 615 francs.

- Le troisième lot est le Pré de Pédemont à Lagor, mise à prix 3450 francs, s'en portent acquéreurs solidaires : Abraham Mousquès et Etienne Trouilh et Jean Paillas Lavie pour 3450 francs.

- Le quatrième lot est une pièce de terre en bois et taillis, mis à prix 300 francs, Jean Lassalle cultivateur à Lagor en est acquéreur pour 315 francs.

- Le cinquième lot est une terre de saligue, à Abidos, d'une superficie de 5 hectares, soit 3 hectares en partie labourable, mise à prix de 4000 francs, ce lot est acquis par Jean Coudannes dit Bellocq, propriétaire et Louis Navailles, docteur, domiciliés à Lacq.

- Le sixième lot est une terre de 85 ares à prendre sur pièce plus grande dite Coutures, mise à prix 765 francs, acquise pour cette somme par Julienne d'Abidos épouse Carrere d'Os.

- Le septième lot est une pâture dite Heuguère située à Lagos de 2 hectares 66 ares à prendre sur pièce plus grande dite Lacoste, mise à prix 750 francs, enchère à ce prix par Pierre Cambour et Abraham Mousquès, solidaires.

- Le huitième lot est 11 hectares de bois et taillis à prendre sur plus grande pièce dite La Barthe de Lacoste, mise à prix 1100 francs, bien adjugé à 1200 francs pour Joseph Cammes, Pierre Fatigue et Pierre Bourdieu, ils disent que Pierre Lafontaine 2^{ème} né, doit se présenter pour confirmer, qu'il est solidaire avec eux.

- Le neuvième lot est une terre de pré et labourable dit Marrimbordes, situé à Vieilleségure, mise à prix 1600 francs, les héritiers se portent acquéreurs solidaires.

Les héritiers tentent de conserver l'enclos de Pédemont et quelques terres, le reste est vendu pour couvrir les frais, les droits de Vital d'Abidos ont déjà été acquis par Mme Marie d'Abidos veuve Capdau. Les descendants de Vital d'Abidos, seront les seuls à maintenir le nom « *des d'Abidos* » à Lagor, jusqu'au 20^{ème} siècle.

On voit que malgré tout une part importante des biens reste en indivis et cela jusqu'en 1864.

En 1864 les biens sont vendus à Ambroise Casenave époux de Suzanne Marie Pauline Poulicart.

Ils habitent Lagor et Bayonne où Ambroise Casenave, natif d'Idaux Mendy est négociant, Marie Pauline Poulicart est la petite fille de Jean Hourco qui vécut en Espagne, y fit fortune et à son retour à Lagor, épousa sa nièce Marie Anne Massetat.

Jean Hourco fut maire de Lagor de 1830 jusqu'à son décès le 1^{er} février 1832, il avait eu deux filles, Marie Hourco, née en 1826 à Lagor, elle épousa en 1844, Jean Marcel Barthe, juriste et sénateur, sa mère était de la famille d'Abos, la suite sera plus connue à Lagor comme famille de Bordeu et Marie Antoinette Hourco (1829-1844), décédée à Lagor à l'âge de 15 ans.

Marie Anne Massetat veuve de Jean Hourco se remarie en 1833 avec Jean Poulicart, instituteur à Lagor, originaire de Mont, ce couple aura deux filles nées à Lagor, Suzanne Marie Pauline Poulicart (1833-1878) qui épousera Ambroise Casenave à Lagor en 1855 et Marie Augustine Poulicart née en 1836, qui épousera à Lagor en 1859 Jacques Casassus qui sera notaire à Lagor.

Jacques Casassus est le fils de Pierre Casassus et de Thérèse Guirette et est né à Buziet le 27 mai 1791. Pierre Casassus a un frère Bernard, qui fait fortune à Cadix, en Espagne, il aide ses frères, ainsi Pierre Casassus, qui est père de 9 enfants achète le château d'Agnos et favorise les études de ses

enfants, dont les études en droit de son fils Jacques et un autre fils, Charles Maximilien, médecin, qui émigre au Chili et épouse Marie Charton, celle-ci est la sœur de Edmond Charton, le créateur de la revue « *Illustration* ».

Jacques Casassus et Suzanne Poulicart auront plusieurs enfants, parmi lesquels, Paul qui sera docteur à Pau et écrivain, c'est lui qui sous le surnom de Paul de Lagor écrira « *Mon vieux Béarn* » en 1930.

Lorsqu'en 1867, la maison Pédemont est revendue, celle-ci est achetée par Edouard Marin et Rita Latapy qui vivent en Espagne, à Madrid et dont l'origine vient des ancêtres de la famille Barrere puis Renaud, de Lagor, le lieu de cette maison est aujourd'hui connu sous le nom de Latapy.

Vers 1780, partent de Lagor vers l'Espagne Jean Renaud accompagné de Jean Hourco, dont il est fait mention plus haut et de Jean Rochange dit Latreyture, ils seront producteurs de chandelles à Madrid et y feront fortune. Vers 1800, ils reviennent à Lagor, Jean Rochange dit Latreyture, est célibataire, achète une maison et quelques terres, il institue Jean Rochange dit Latreyture, son neveu et Marie Cornehaut, sa nièce pour ses héritiers, à la condition qu'ils se marient, ceci est fait en 1841, la maison achetée est connue à Lagor sous le nom de maison Mola ou maison Cherry.

La famille Renaud, possède le bien dit Barrere, plus connu aujourd'hui sous le nom de Latapy, ceux qui continuent de travailler en Espagne reviennent en France, à chaque génération, leurs enfants ont travaillé en Espagne environ un siècle et se sont mariés avec des migrants travaillant à Madrid et venus du Sud Ouest.

Jean Renaud ou Jean Baptiste, né vers 1740, en est l'aïeul, en 1815 à Lagor, il marie sa petite fille Sabine Daste, née à Madrid le 24 décembre 1797, elle est fille de Dominique Daste décédé à Barcelone et de Marie Renaud, décédée à Madrid, le futur marié est Paul Puyasant de Mourenx, né à Mourenx en 1795, fils de Pierre Puyasant cultivateur et de Marie Loustau, tous de Mourenx.

Cette génération quitte l'Espagne vers 1807, ils reviennent à Lagor et Timothée Latappy, originaire du village de Tilh (40 Landes) a épousé en Espagne Catherine Renaud, ils reviennent vivre à Lagor dans la maison de famille, où se trouve Jean Renaud, frère de Catherine, ils sont la deuxième génération qualifiée eux aussi de fabricant de chandelles en Espagne, Timothée Latappy décédera à Lagor le 7 mars 1850, propriétaire rentier, il est âgé de 80 ans, son épouse Catherine Renaud décédera à Lagor le 21 mai 1853, Jean Renaud, célibataire décède à Lagor le 9 octobre 1856, il est lui aussi âgé de 80 ans.

Une autre fille Catherine Renaud, se marie à Lagor en 1781 avec Joseph Pucheu de Lagor, elle est la fille de Jean Baptiste Renaud et de Marie Gracie Fauché, native de Navarrenx et Ambroise Fauché qui est témoin de ce mariage et aussi cousin de l'époux, il est dit résidant à Madrid. La génération suivante, vivant en Espagne, gardera le contact avec Lagor, car en décembre 1870, décède à Lagor Cristobal Marin et Vicenti domicilié à Madrid, rue Caballero de Garcia, au numéro 48, il est propriétaire rentier âgé de 69 ans et époux de Rita Latappy et Renaud, domiciliée à Madrid, âgée de 63 ans, « née vers 1807 », le défunt est décédé à la maison Marin, connue aussi sous le nom de Villa Pédemont.

La famille Marin restera propriétaire de Pédemont durant 60 ans environ et revendra ce bien à André Mousquès, né à Lagor en 1862, époux de Marie Glaziou. « *Monté* » à Paris avant 1900 il fit fortune dans le commerce du poisson et des moules, il décédera à Lagor en 1947.



Famille Marin en 1910.



Famille Marin sur la terrasse de Pédemont.



La famille Mousquès « Barranguet » de Lagor vers 1910.

LANNEPLAA

L'abadie ou maison Candau

Il ne reste rien de l'Abadie⁽¹⁾ primitive, dont les deux corps de bâtiment, en angle, se soudaient à l'église St Jacques de Lanneplaa. L'un d'eux était réservé à l'Abbé laïque⁽²⁾ et/ou au curé de la paroisse. L'autre maison logeait les gens de maison et les ouvriers de la ferme. Vers 1675 la bâtisse de l'Abbé laïque est désignée comme « *vieille maison* », et les employés l'habitent. L'abbé et/ou le curé occupaient une construction nouvelle qui se trouvait, à peu près, à l'emplacement actuel de la maison Candau appelée aussi l'Abadie.

En 1172 Arnaud de Laguinge est abbé de Lanneplaa. En 1313 c'est un nommé Talhefer, (il sera banni de Guyenne et Gascogne pour malversation de guerre), Lors du dénombrement de Fébus, en 1385, l'Abadie est considérée comme noble et l'Abbé « *Domenger* » [Seigneur]. En 1456 on trouve Jean d'Abos. Son successeur présumé Jean de St Abit meurt en 1540. Sa fille Germaine de St Abit devient Abbesse laïque de Lanneplaa. En se mariant avec François de La Salle, titulaire de la Seigneurie éponyme créée en 1555 à Lanneplaa, de plus Seigneur de Candau à Castétis et aussi de Plaçüs et de Bellegarde à Balansun fait que sous le nom de Candau de Castétis se cumulent les seigneuries de l'Abadie et de La Salle de Lanneplaa.

Depuis 1562 c'est la guerre armée entre protestants et catholiques. François de Salle-Candau est capitaine dans l'armée catholique. Lors du siège de Navarrenx par l'armée protestante, il est fait prisonnier puis poignardé en prison le 24 août 1569. Montgomery, lieutenant général des troupes de Jeanne d'Albret, fait incendier le Château de Castétis, habitation principale des De Candau depuis plusieurs générations [aujourd'hui « *Château des Trois Poètes* »]. Anne de Candau, fille aînée de Germaine et du défunt François Candau, épouse Bernard de Neys le 5 mars 1579. Leur fils Jean de Nays Candau marie Tabitha de Lamarque en 1609. Il reconstruit le château de Castétis grâce à l'appui d'Henri IV.

La succession de leurs biens de Lanneplaa se fait de père en fils, sur 6 générations au moins, jusqu'au mariage, en 1793, de Louis Alexandre Nays Candau (1765-1839) avec Emilie Angélique de Perpigna. Leur fille Amélie de Nays Candau, Dame de Perpigna convole, en 1833, en justes noces avec Hippolyte Léonard. Elle lui apporte le titre de Marquis de Candau. Amélie de Nays Candau reste propriétaire des biens de sa famille. En 1848, elle vend les terres de l'Abadie de Lanneplaa au sieur Poursuibes mais garde « *comme souvenir des terres nobles, 3 ares et 50 centiares de terrain en nature de prairie, terre inculte, ruines attenant à l'église* ». Le 8 mai 1866 elle fait donation à la commune de Lanneplaa de cette dernière parcelle qui permettra « *d'agrandir l'église de construire un clocher, d'élargir le cimetière et de faire le tour de l'église St Jacques* ». Elle meurt en 1888.

(1) Un terrain sur lequel est implanté l'église le cimetière une ou plusieurs maisons avec jardin et dépendances.

(2) Un homme ou une femme qui gère les propriétés de la paroisse (bâtiments ou terres) et qui récolte les redevances des paroissiens. Cette charge se transmet par héritage mais elle peut être vendue. Au départ c'est souvent celui ou celle qui a fourni les fonds pour construire l'église.



L'abbadie.

Pour avoir une idée des ressources de l'Abadie on peut lire dans la « *Liquidation des biens féodaux* » concernant le marquis De Candau vers 1790 savoir: « *2 maisons, maison servant au curé et maison du fermier accolée à l'église, une grange, un pressoir, 30 arpents [environ 15 hectares] de terres: terre labourable, près, hautain, fougeraie, deux moulins qui donnent 720 livres d'affermement, les dixmes 2000 à 2200 livres, le turon de Lartigue lui doit le fief* ».

Les seigneuries de Lanneplaa n'étaient pas toujours stables.

L'abbé Jacques de Candau

Cette personnalité a laissé une empreinte dans le village et pourtant on est loin de tout savoir de lui, pas même son année de naissance ! Le rédacteur est bien conscient que ses écrits pourront être contestés, car d'autres, plus érudits, n'ont pu établir une biographie complète.

L'abbé Jacques de Candau ayant reçu l'Abadie de son frère Jean de Nays Candau, prêtre serment le 9 juin 1676, devient Conseiller du Larbaig comme Seigneur. Le 20 août 1791 il siège aux Etats à charge de fournir le dénombrement de son fief. Suivant différentes sources ecclésiastiques il semble que Jacques de Candau soit aussi curé de Lanneplaa. Sa signature figure sur les registres paroissiaux, sous plusieurs vocables : Noble Seigneur de Candau Plassüs en 1672, abbé de Candau en 1673, M de Candau prêtre ou curé la même année, Plassis de Candau en 1676, l'abbé de Candau en 1697 (avec des périodes d'intermittence). En effet, d'autres



Grange de l'abbadie.

Elles variaient suivant les héritages, les mariages, les besoins des frères ou sœurs de l'héritier. Ainsi on trouve un David Nays Candau qui obtient un prêt important en engageant la moitié de seigneurie de Lanneplaa. En 1710 un Jean Nays Candau se dit Seigneur en partie de Lanneplaa. Les de Candau utilisent rarement le titre d'Abbé de Lanneplaa mais plutôt celui de patron de la paroisse St Jacques ou Seigneur de Lanneplaa.

signatures de curés des alentours ou de vicaires sont précédées de « *en l'absence du curé* ». Le 8 novembre 1698 le curé est noble Henry de Sarraute et de 1698 à 1713 le curé sera M Touyaa.

Il n'est pas étonnant que l'abbé Jacques de Candau s'absente. Il est titulaire de deux abbayes avec des moines « *dont il a pleu au Roy de me gratifier* ». Il s'agit de Notre-Dame de Bonnefont dans le Comminges et de Notre-Dame de l'Isle Chauvet en Poitou. On peut penser qu'il séjournait dans ses abbayes et même qu'il logeait à la Cour de Louis XIV à Versailles de temps à autre.

L'abbaye de Bonnefont servait de tombeau aux seigneurs de Comminges. Bernard VII de Comminges, grand-père de Gaston Fébus, y gisait. L'abbaye ayant été détruite lors de la Révolution, la statue funéraire de Bernard VII est conservée au musée des Augustins à Toulouse. Les dépouilles de Bonnefont ont servi à édifier l'église de St Martory notamment son portail roman.

Jacques de Candau eut un illustre prédécesseur, à L'Isle Chauvet en Poitou, en la personne de Louis du Plessis de Richelieu, frère aîné du cardinal de Richelieu. En outre, cette abbaye poitevine régnait sur un prieuré et trois chapelles.

En sus de ceux de l'Abadie de Lanneplaa l'abbé Jacques de Candau avait de copieux revenus. Notre Dame de Chauvet lui donnait 4500 livres annuelles vers 1690, Notre Dame de Bonnefont 2000 livres. De plus, « *le 1^{er} octobre 1696 devant Jacques de Vignau, jurat, il prend possession de la Commanderie d'Aurion à laquelle il a été nommé par le roi et pour laquelle il a reçu un titre de l'évêque 22 septembre 1696* ». Le même jour, « *devant Bernard Pinas, jurat, il prend possession du prieuré de St Loup à Départ* ». Ajoutons les revenus de quelques prébendes comme celle du Faur à Bellocq...

Pour se faire une idée du revenu, sachant que la Vache de La Pierre St Martin était estimée à 50 livres, les 4500 livres de l'Isle Chauvet représentaient un troupeau de 90 vaches.

L'abbé Jacques de Candau trouve qu'il se « *fait vieux* ». Il appréhende, vu sa santé, un voyage à l'Isle Chauvet en « *Pouetu* » aussi il rédige son testament entre le 19 et le 26 mai 1706. En voici quelques extraits tout en respectant orthographe et syntaxe de l'époque:

« [...] *Au profit des pauvres deux maisons avec leurs appartenances sont destinées : Gréchès en forme d'hospital et Bousquet afin d'y recevoir et loger en premier les pauvres passans [...] les soins à ceux qui ne font que passer une nuit tout seulement, les malades impotens y seront entretenus autant que le dit hospital pourra les secourir mais ceux du présent lieu de Lanneplaa seront préférés aux étrangers, et ceux des paroisses les plus voisines et les plus éloignées* ».

Il fait appel aux « *bonnes âmes* » pour rendre la maison Gréchès « *comode et logeable en faveur des pauvres* ».

« [...] *Je veux et entends que tous mes biens tant ceux qui servent au labourage, boeux et charretes et le reste, à la réserve de ceux qu'on jugera utiles pour l'usage du dit Gréchès (maison et terres) que d'autres qui sont dans la maison et qui m'appartiennent, je veux et entends que tout soit vendu jusqu'aux ornements au profit des pauvres, à la réserve que s'il y a aucun habit qui convienne à M Touyaa curé on le luy donne* ».



Maison Gréchès.

[...] « *Je laisse et lègue à Judith de Casalongue femme de Jean d'Agouès dit Lastou, en reconnaissance de la fidélité et du zèle avec lequel elle s'est appliquée à mon service la somme de 300 livres. Obtion de prendre des fruits tant de ceux qui sont dedans que dehors. Je lui laisse toute la gresse et le salé et l'un des pourceaux de deux qu'il y en a et à son choix. Elle disposera comme elle voudra de toutes les espèces d'oiseaux qui sont dans la cour. Je déclare en outre que la dite Judith a un lit à rideaux qui est en son propre, mais elle en prendra un autre des médiocres et laissera dans la chambre de la vieille maison celui que je luy ai recommandé et indiqué. Elle retirera sans obstacle, le cabinet à quatre portes qui est dans la chambre du milieu de la vieille maison. [...] Elle prendra le linge que son honneur et sa conscience luy inspirera sans aucun scrupule de garder pour elle et pour ses usages celui qu'elle jugera lui convenir* ».

Il recommande aux exécuteurs testamentaires « *de préférer à tous autres Judith et son mari pour l'administration des maisons Gréchès et Bousquet s'ils veulent s'en aller y habiter connaissant leurs bonnes intentions pour son dessein* ».

Il lègue des sommes en livres à : son frère, baron de Candau, ancien Conseiller au Parlement de Navarre ; sa sœur Ester de Candau épouse de M de Labarthe ; sa nièce Marie de Labarthe Barinque, ainsi qu'à ses petites nièces Mariou, Isabeau et Christine de Barinque ; sa nièce Justine de Candau ; sa filleule Isabeau ; son cousin germain M de Tazuet, Conseiller au Parlement de Pau ; sa cousine germaine Mme de Barber ; son neveu le baron de Candau, Conseiller aux Etats.

L'Abbé Jacques de Candau reviendra en Béarn après son voyage à l'abbaye de l'Isle Chauvet en Poitou. Il meurt le 14 mars 1707 chez sa nièce de Barinque. Le lendemain « à l'assistance de Messieurs les Curés de Larbaig » ses funérailles sont présidées par M Touyaa curé de Lanneplaa « fort modestement et sans faste » suivant les volontés du défunt. Il est inhumé dans l'église comme il était de tradition pour les Abbés du Béarn.

Les legs aux pauvres passants et aux nécessiteux des maisons Gréchès et Bousquet seront gérés par les jurats conjointement avec le curé « qui devront rendre compte pour leur gestion tous les ans, au plus loing, devant Monsieur le Baron de Candau, ancien Conseiller, mon frère, ou par devant son fils et mon neveu et à leur défaut à leurs successeurs ou par devant tel auditeur des comptes qu'ils voudront députer ». Une anecdote de 1782 : le 4 octobre le baron de Candau invite les administrateurs à lui présenter les comptes au siège Sénéchal d'Orthez. Quatre jurats et le curé se présentent. Le curé bredouille « qu'il ne connaissait pas exactement le revenu des « pauvres » ». « Le sieur Aussat en exercice depuis 12 ans a été bien malade, l'est encore, et n'est pas en état de mettre ses livres en règle ». On en reste là.

Depuis les registres furent impeccablement tenus. En 1790 : Recouvré 9053 livres. Dépensé 8246 livres. En caisse 806 livres. De plus « les pauvres » avaient monté une banque, les fonds prêtés ont rapporté à « l'Ospital » 7814 livres 14 sols 8 deniers et les intérêts arriérés des fermes 7433 livres. A l'époque napoléonienne le contrôle passera au Sous-Préfet puis le Conseil Municipal deviendra le gestionnaire. Actuellement c'est le Centre Social de Lanneplaa qui gère ce patrimoine sachant que la Maison Bousquet a été vendue par contre les terres sont en location.

En guise de conclusion quelques lignes du testateur : « Je fais, établis et institue les membres de Jésus Christ mon Sauveur et Rédempteur pour mes héritiers et légitimes successeurs les pauvres. [...] une soumission parfaite à Dieu, me repentant de tout mon cœur de n'avoir pas toujours, en ma fin dernière, présente à mes yeux comme je l'envisage en ce moment, parce que cette réflexion aurait mieux réprimé mes passions déréglées et le nombre de mes péchés ne serait pas si énorme. [...] J'implore très humblement de sa Majesté divine [...] je lui demande très humblement pardon du



Maison Bousquet.

mauvais usage que j'ai fait d'un bien qui ne m'appartenait pas, dont je ne suis que le dépositaire et dont la restitution ne m'est pas aisée puisque j'en ai converti la meilleure partie à satisfaire mon ambition et mes passions déréglées [...] ».

Sources :

Grand merci à

**Jacques Laulhé, maire de Lanneplaa,
pour le prêt des nombreuses notes
de son oncle l'abbé Louis Laulhé**

La révolte des femmes de Lanneplaa

En 1711 : Procédure faite par Jean-Paul De Candau, Conseiller au Parlement de Navarre contre des femmes de Lanneplaa qui s'étaient ameutées sur les bruits qui couraient qu'on allait établir la gabelle (dont le Béarn était exempt) « sur les femmes qui couchaient avec leur mari, sur la naissance des enfants, pour avoir d'aller chercher de l'eau, pour balayer sa maison. Savoir qu'on voulait exiger 1 sol pour chaque nuit que le mari coucherait avec sa femme, 2 liards par jour pour avoir la liberté d'aller puiser de l'eau ».

Bernard de Lamarque laboureur de Lanneplaa dépose que « les femmes arrêtaient le baile de Salies, le mirent tout nu et délibèrent de lui couper ses parties vitales avec une faux ».

Source : ADPA : B 6021

LENDRESSE

Les deux églises St Martin

Origine de la 1^{ère} église de Lendresse

Dès 1385, le recensement de Gaston Phoebus fait état au village de Lendresse de l'existence de « l'Ostau de l'Abadie, domenger », maison du seigneur de l'abbaye, l'abadie désignant autrefois le nom d'abbaye.

Son lieu exact n'est pas précisé, non plus l'existence d'une église. On ne peut que la supposer dans le cadre d'une abbaye.

Par contre, nous sommes sûrs de son existence en 1666.

En effet, Noble Henry De Lassalle abbé laïc de Lendresse, fait mention dans son dénombrement du 22 Mars 1666, déclaratif de l'ensemble de ses biens, que ses prédécesseurs ont fondé l'église de Lendresse.

L'église était bâtie tout près de la Maison Abbatiale, en bordure de la basse-cour, entourée d'un cimetière et des terres de l'abbaye.

... « Pour cet effect il dit qu'il est maistre Seigneur et possesseur de la maison noble et abbatiale de Lasalle, grange, bassecour, jardin, verger et terres avec autres battiments suivant à la cuisine ou il y a tout auprès deux rangées d'ormeaux tout en un tenant clos et enfermés de murailles, que tan luy que ses prédecesseurs abbés du dit lieu de Lendresse ont jouy et tenu noblement, exempts de tout fief et taille, et de la juridiction des jurats du dit lieu ayant entrée et voix délibératoire aux estats du pays en la dite qualité d'abbé du dit lieu de Lendresse, jouissant des mesmes honneurs privilèges que les autres gentilhommes de béarn jouissent, ...»

... « Plus que les dits abbés de Lendresse ses prédecesseurs ont fondé l'église paroissiale du dit lieu qui est batie dans les fonds de la maison abbatiale et joignant la dite bassecour et en cette qualité tan luy que ses prédecesseurs ont estés patron de la dite cure et y ont présenté vacation advenant et sur leur présentation Monsieur l'evesque dioscézain ou ses vicaires généraux ont pourvu de la dite cure les personnes par eux nommées, laquelle maintenant est occupée et servie par Noble Pierre de Lasalle son frère qui fut pourvu de la dite cure par Monsieur l'evesque... ».

Cette abbaye n'est autre aujourd'hui que « le château de Lendresse ».

Ce nom lui est donné depuis fort longtemps, après la disparition de l'ancien château féodal.



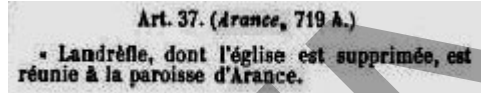
L'abbaye.

Les descendants de Noble Henry de Lassale sont restés propriétaires de l'abbaye jusqu'à la révolution. Le 9 avril 1725, nous apprenons que, lors du mariage de l'un d'eux, Pierre de Bonnezeze avec Demoiselle Anne de Larrabère, la bénédiction nuptiale leur fut impartie par Me Jean-Pierre de Larrabère, curé d'Arance et de Lendresse.

A cette époque donc, Arance et Lendresse ont un même prêtre.

Fermeture de l'église à la révolution

C'est autour de 1790, après la Révolution, que l'église de Lendresse est fermée sur ordre de la République, la Paroisse de Lendresse étant rattachée à celle d'Arance.



Parallèlement à la fermeture de l'église, l'abbaye et tous ses biens, église sans doute incluse, sont saisis par les commissaires de la république.

Mise en vente, l'abbaye est en totalité achetée par M. Daniel Pouilhan-Gerton dont les descendants sont toujours à l'heure actuelle propriétaires de la maison abbatiale.

Emplacement de l'église

Le plan cadastral napoléonien, établi autour de 1812, indique l'emplacement de l'église, à la perpendiculaire d'une grange du Château.

Hypothèse... le gave devait être plus au sud, l'église au niveau de l'abbaye entourée du cimetière. Le chemin devait suivre à peu près le chemin actuel, le fond noble devait s'étendre au sud et à l'est de l'église. La maison de Tourner serait à l'est de l'église.

Au sud du cimetière et de la terre de Tourner se trouve la saligue de l'abbaye puis le gave.

Nous nous sommes interrogés sur l'emplacement exact de la maison à laquelle est accolée, sur le plan Napoléonien, l'église de Lendresse.

Ne s'agirait-il pas de la maison qui fait face actuellement à la maison d'habitation du Château de Lendresse, maison faisant à la fois office de logement et de grange ?

En effet, cette bâtisse présente, côté promenade au bord du gave, une porte d'entrée sœur jumelle de la porte d'entrée de l'église actuelle.



Le plan cadastral napoléonien



Château.

L'église est emportée lors d'une crue du gave entre 1812 et 1815

Au début des années 1800, le problème essentiel du village de Lendresse est le gave qui ne cesse de s'avancer vers le bourg en emportant des terres à chaque crue.

Les terres de l'abbaye, le cimetière sont ainsi emportés.

On peut se questionner sur l'état exact de l'église à ce moment-là. Du fait de sa fermeture, est-elle laissée à elle-même ou toujours entretenue ?

L'église est emportée, à son tour, par le gave, lors de grandes crues, entre 1812 et 1815.

C'est un grand choc pour le village qui ne va avoir de cesse de reconstruire son église.

Reconstruction de l'église

Le 14 décembre 1815, Madame Bonnacaze Catherine apparentée au dernier abbé laïc de Lendresse inclut dans son testament un legs avec condition de bâtir une église à Lendresse.

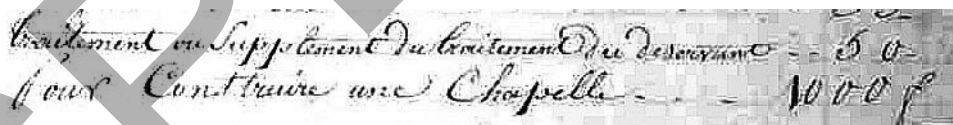
Le conseil municipal du village en fait état lors de la délibération du 13 Mai 1829.

« ...en vertu du testament olographe du 14 Décembre 1815 fait par Mademoiselle de Bonnacaze de Lendresse et déposé chez Maître Despagnou notaire à Orthez, attendu que le legs fait à l'hospice d'Orthez impose à cet établissement l'obligation de faire bâtir une église... ».

Nous retrouvons également trace de ce testament dans une ordonnance du roi :

N.º 3751. — ORDONNANCE DU ROI qui autorise l'hospice d'Orthez (Basses-Pyrénées) à accepter, mais sous bénéfice d'inventaire, le Legs à lui fait par la demoiselle Catherine de Bonnacaze, de toutes les indemnités qu'elle a à réclamer, montant environ à 27,000 francs; mais à la charge de faire reconstruire l'église de Lendresse, de fournir une maison au curé de cette commune, et de payer une rente de 200 francs pour services religieux. (Saint-Cloud, 19 Juillet 1826.)

Une nouvelle délibération du Conseil municipal de Lendresse du 27 juin 1818, fait apparaître dans le budget communal la somme de 1000 francs déjà mis de côté pour construire une chapelle.



traitement ou supplément de traitement de la desservante - 50
pour Construire une Chapelle - 1000 f

Dans la délibération du 24 mars 1821, le village de Lendresse se refuse de financer les réparations de l'église d'Arance. Il attend l'autorisation de construire son église et voudrait y consacrer tout son argent.

Il refuse « la délibération prise par le conseil municipal de la commune d'Arance le 4 septembre 1820 ayant pour objet d'obliger la commune de Lendresse de rembourser à celle d'Arance le tiers des dépenses qu'elle a déjà avancé pour la réparation de la succursale église » ainsi que la contribution demandée à la commune de Lendresse de contribuer « ...à l'avenir pour un tiers aux achats à faire, réparation, entretien et frais du culte ».

Le conseil municipal ayant délibéré (...) a considéré

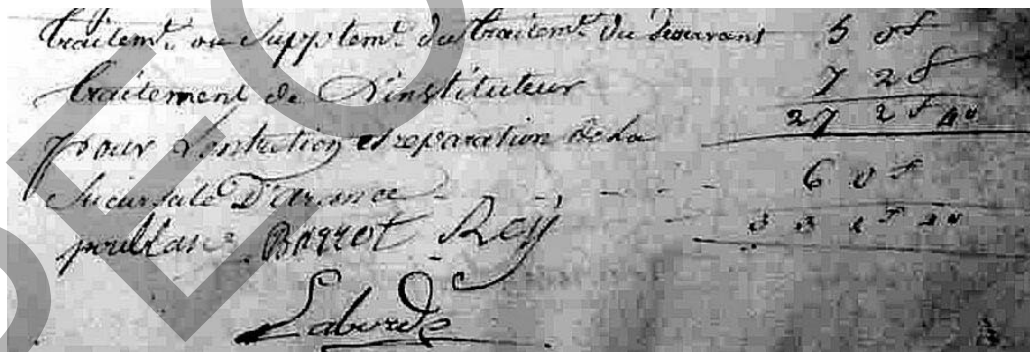
1°) que n'ayant point une connaissance des soins sur la matière il ne peut point se fixer sur la question... la Commune de Lendresse peut être tenue de contribuer pour un tiers à la réparation qui sera peut-être faite à la toiture de l'église et du clocher de la Commune d'Arance, que dans le cas de l'affirmative il n'aurait jamais dépendu de M le Maire d'Arance de faire procéder à sa fantaisie à la réparation sans le concours de la mairie de la commune de Lendresse.

Que pour que le conseil municipal délibère sur cette demande on aurait dû lui mettre sous les yeux l'état des dépenses ...

2°) que la commune de Lendresse s'étant pourvue devant Mr le Préfet pour être autorisée à construire une église dans la dite commune et ayant appuyé cette demande par des motifs bien puissants. Elle a lieu de croire qu'elle lui sera accordé et qu'alors il y aurait de l'inconvénience à la commettre à contribuer à l'avenir au tiers à faire réparation, entretien et frais de culte de l'église d'arance

3°) qu'il serait opposé à toute justice que la commune de Lendresse contribue au paiement de l'ostentoir et de la petite custode qui demeurent dans l'église d'Arance parce que supposant toujours que celle de Lendresse obtienne la permission de construire une église, il faudra qu'elle la fournisse à son tour de ces objets.

En conséquence le Conseil municipal assure qu'il s'en remet à la justice de Mr le Préfet pour décider si la Commune de Lendresse est tenue de rembourser celle d'Arance mais avant de se prononcer sur la demande du conseil municipal de la Commune d'Arance sur ce point, il supplie d'ordonner que l'état des réparations qui ont été prévues nous sera faite, nous sera communiqué pour faire nos observations...que Mr le Préfet sera supplié de surseoir aux autres demandes contenues dans la délibération du Conseil municipal d'Arance jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande des habitants de la Commune de Lendresse afin d'obtenir l'autorisation de construire une église sur leur commune... ».



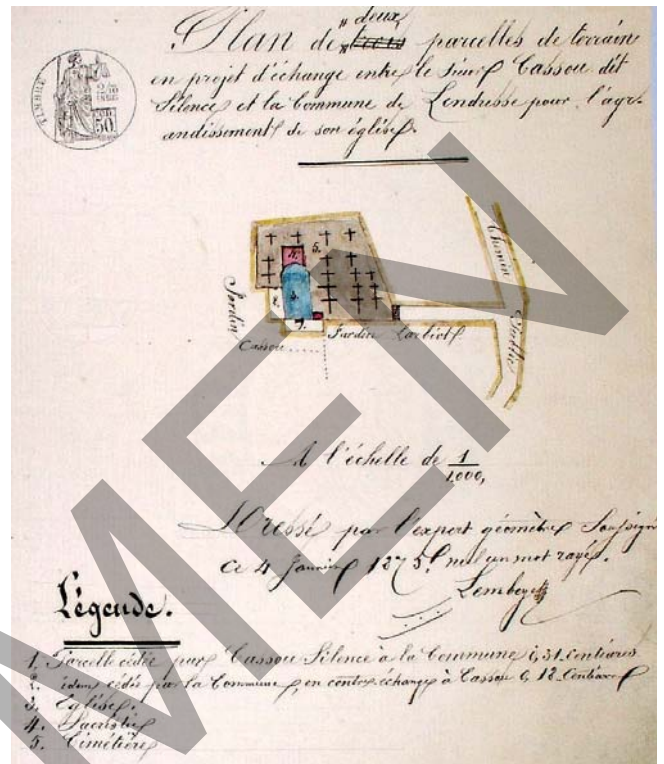
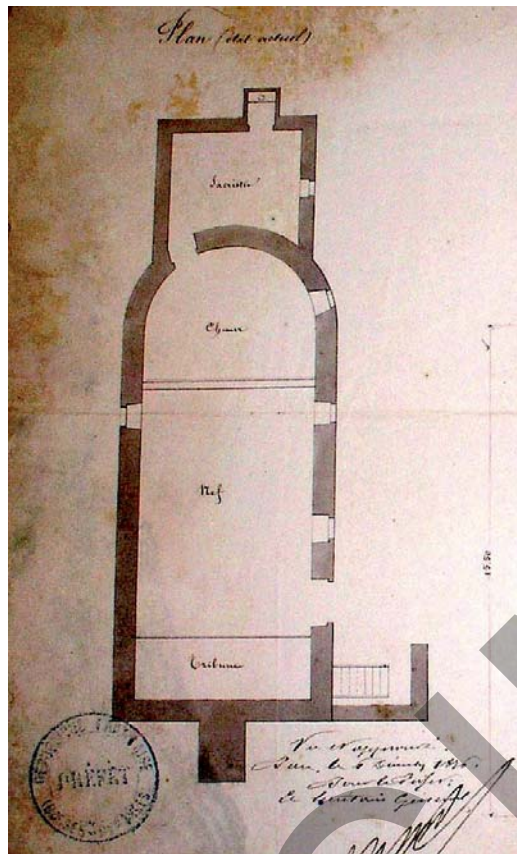
Le village est débouté de sa demande, et, verse 60 francs le 24 mai 1821 « pour l'entretien et réparation de la succursale d'Arance ».



Souscription.

Au final, l'église est constituée d'une nef avec une petite sacristie. A l'extérieur la porte d'entrée est abritée par un porche sous lequel se trouve également un petit escalier conduisant à la tribune. Il n'y a pas de clocher.

Ci-dessous le plan de l'église



Les travaux ne sont pas cependant pas terminés.

Il reste à aménager un accès particulier au cimetière protestant situé derrière l'église

Le Conseil municipal délibère le 17 Octobre 1827 :

« ...sur le chemin à donner au cimetière qui sert à l'inhumation... du culte réformé et que nous avons séparé de celui de la religion catholique...vu l'urgence de cette mesure et les circonstances qui peuvent à tout instant la rendre aggravante et faire éprouver aux membres de la religion Protestante les plus grands désagréments si quelqu'un d'entre eux venait à...délibère à l'unanimité que le chemin qui doit aboutir au cimetière ... ».

Ce chemin est aménagé derrière la Maison Baron et conduit du cimetière derrière l'église à la route appelée aujourd'hui « rue du pèlerin ».

Le 1^{er} mai 1828, on étudie l'agrandissement de l'église avec un projet d'échange de parcelles.

Ces travaux ne seront cependant réalisés que beaucoup plus tard.

En 1840, l'achat de l'autel classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

La commune attendra 1840, avant d'être en mesure de financer un autel.

Il s'agit là d'un investissement très important sur le plan artistique puisque cet autel est classé depuis 2005 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Acheté à la paroisse de Maslacq il s'agit d'un autel de la 2^{ème} moitié du 17^{ème} siècle, en cuir doré repoussé avec un décor floral entourant une peinture de la Vierge et l'enfant, le haut de l'autel est doré à la feuille d'or, aujourd'hui recouvert de peinture dorée.

Le clocher est construit en 1876 avec l'agrandissement de l'église

En 1876, on ajoute un clocher à l'église de Lendresse, et, on agrandit l'église, projet étudié, nous l'avons vu de longue date, depuis l'année 1828...

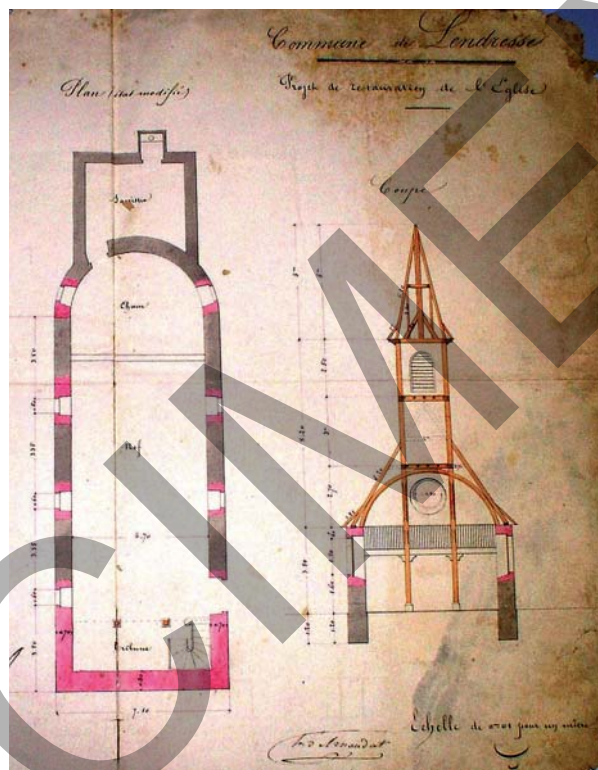
Deux plans sont étudiés. Finalement, il est choisi une combinaison des deux.

La tribune et le porche avec son escalier sont supprimés.

L'église est agrandie de 2-3 mètres après la porte d'entrée.

Une nouvelle tribune est aménagée avec un escalier intérieur.

Le clocher est construit. La cloche, datée de 1897, est financée par la famille Martin du Gard, propriétaire du Château de Lendresse, et la famille de Lestapis de Mont.



La nouvelle église est terminée.



Détail de la cloche de l'église.

LOUBIENG

Les seigneuries et leurs seigneurs

Quatre seigneuries anciennes se sont trouvées sur le territoire de Loubieng : **Hou** (Foo), probablement la plus ancienne, **Claverie**, **La Sale** et **Ste Marie**.

Deux ostaus anciens, Hauret et Marrimbordes, deviennent de nouvelles seigneuries, au 16^{ème} et 17^{ème} siècle.

Sur la route d'Ozenx, se trouve la maison du **Beguer de Larbaig** considéré aussi comme domenger.

La seigneurie de La Sale

La seigneurie de La Sale est aussi très ancienne. Sa position proche de l'église laisse supposer qu'à l'origine elle était une abbaye laïque. Plus tard, les seigneurs de Lassalle partageront le patronage de l'église avec les seigneuries de Hou, de Claverie et de Ste Marie. Sa maison s'est maintenue jusqu'alors et elle est toujours habitée. Les différents actes dans les seigneurs de Lassalle ont été nommés permettent de reconstituer quelques bribes de leur généalogie.

Les seigneurs de Lassalle

1268	Armaniu de la Sale	Promesse de garder noblement le château de La Salle
1391	Gaillard de la Sale	Rend hommage au vicomte Archambaut.
1460	Gaillac de St Jean	Emprunte 17 louis à Arnaudet de Lembeye moine de Sauvelade.
1482	Ramonet de Marsillon	Seigneur de la Salle rend hommage à François-Fébus. Il marie sa fille à Johanet de Pinsun.
1489		Il perçoit sa solde de Capitaine
1519	Jean de Marsillon	et sa femme Henriette de Navailles : bail de moulin à Guilhem seigneur de Luntz
1525	Jean de Cauma	épouse la fille héritière de ces derniers.
1548		Convocation par Henri d'Albret du ban et arrière ban
1550	Johanet de Ségure	épouse la fille héritière des derniers et devient seigneur de la Salle
1575		Contrat de mariage de Miramonde fille de Johanet de Ségure avec Jean de Bérot



La Sale



Tour de Claverie.

- 1576 Johanet de Ségure reçoit le testament de Miramonde de Pinsun.
 1579 Quittance de Guiraud de Poey en faveur de Johanet de Ségure pour la dot de Madeleine sa fille.
- 1610 **Jean de la Salle**
 1617 Vente d'un moulin à Gédéon de Pinsun seigneur de Tétignax.
 1638 Vente de terre à David de Puharé.
 1645 Vente de terre à Pierre de Lacomme
 1654 Vente de terre à Marie de Salmia
 1670 Devient seigneur de Sarpourenx
 Début de la famille **Lassale-Malardenx**
- 1674 **Paul de la Salle** Dénombrement de la seigneurie de la Salle.
 1680 **Antoine** seigneur de la Salle.
 1764 **Jean de Neys - Candau** seigneur de la Salle, époux de **dame Philippe de la Salle**
- 1781 **Pierre de Malardenx** seigneur de la Salle.

1672 -
 testament
 de Rachel de la Salle
 épouse de Pierre
 de Minvielle.

Seigneurie de Foo

La plus ancienne des seigneuries de Loubieng est celle de Hou (Foo). Sa maison noble, une forteresse en bois, bâtie sur une motte a disparu depuis fort longtemps.

On trouve les noms de ses premiers seigneurs dans le Cartulaire de Sordes, car ce territoire, comme celui de Biron ou de Laà, faisait partie des biens de cette abbaye.

Vers 1150 **Gassiou de Fou** est Le premier seigneur connu

- 1172 **Raimondus de Foo**
 1269 **Arnaud Gassie de Hou**. Il rend hommage à Henry de Cornouailles⁽¹⁾ qui vient épouser Constance fille de Gaston VIII de Béarn.
 1343 **Gassion de Hou** rend hommage au jeune Gaston fébus et à sa mère.
 1391 **Menauton** seigneur de Hou rend hommage à Archambaut successeur de Gaston Fébus.
 1428 **Gassion de Hou** - hommage Jean 1^{er} de Foix

En 1569, Bernard de Foo de Loubieng, ministre⁽²⁾ de Morlanne, fait un contrat de mariage avec Jeanne Brun, fille de Geothe, ministre de Lucq.

En 1606, **David de Brassalay** est reçu aux Etats de Béarn pour cette seigneurie. Et en 1674, c'est Jacques de Brassalay qui en fait le dénombrement.

1662 - vente de terre par **Jacques de Brassalay**, seigneur de Hou, assisté de son père Jacques seigneur de Biron.

Seigneurie de Claverie

Située en bordure de la route d'Orthez, se trouve une sorte de tour trapue, coiffée d'un toit de tuiles. Ce bâtiment est ce qui reste du château de Claverie.

Les seigneurs de Claverie

- 1268 **Gassion** Premier seigneur de Claverie connu.
 Hommage à Henri qui épouse Constance, fille du vicomte Gaston VIII.
 1314 Gassion fait son testament.
- 1315 **Guilhem Ramon** Reconnaissance de servage lui est faite par Brun de Morlorans, Garsie de Mautra et Jean Ferrier.

Arnaud Guilhem de Claverie, curé de Loubieng fait son testament en 1337.

(1) Constance, fille aînée de Gaston VII de Foix-Béarn, est vicomtesse de Marsan et comtesse de Bigorre. Veuve d'Alphonse d'Aragon, elle épouse, le 15 mai 1269, en secondes noces, Henry de Cornouailles, neveu du roi d'Angleterre Henri III. De nouveau veuve, elle épousera en 1279 Aymon II, comte de Genève.

(2) Les pasteurs protestants étaient alors appelés ministres « de la parole de Dieu ».

		La communauté de Loubieng lui donne procuration, ainsi qu'à Pees de Luntz pour recouvrer les droits de pacages qui lui sont dus à Loubieng.
1329		Guilhem Ramon fait son testament
1335	Gassion	Vente de terres.
1337		Reçoit le serment de P.A. de Faurie de Mondrans de plus jouer. Prête 300 écus à Sans seigneur de Ste Marie.
		Procès au sujet de terre
1348	Arnaud	Afferme de terres Mariage avec Anne fille de Raimon Gassie seigneur d'Abos et de Mont
1376		Comme « <i>gentius</i> » (noble), participe à l'ost de Gaston Fébus, en arme et à cheval.
(1401)	Guilhem Ramon	Nomme Pierre Garsie de Faurie à la prébende de l'église de Loubieng. Reconnaissance de servage de Berdot de Poey et de sa famille envers lui.
		Il affranchit Jeanne de Poey sa servante.
(1420)	Ramon Arnaud	est autorisé par Isabelle de Foix à racheter la maison Lalas. Présentation de Guéraud de Mosguerros comme curé de Loubieng. Il rachète le moulin de Mondrans. Nomination d'Armaniu de Labordère à la prébende de Claverie fondée à l'église de Marmons. (Probablement marié à Jeannette d'Orthe)
(1520)	Pierre Jeannette d'Orthe	Dame de Claverie est autorisée, par le cardinal de Foix, d'avoir un autel portatif et d'y faire dire la messe.
(1480)	Bertranet d'Orthe	Seigneur de Claverie succède à son père Pierre. Il réclame les harnais de guerre et les coffres volés à son père Pierre.
(1510)	Espagnolet	seigneur de Claverie, fait son testament
1523	Eléonore de Sieys	dame de Claverie fait son testament : une partie aux pauvres de l'hospice d'Orthez et l'autre à Brassalay qui se trouvera plus tard propriétaire de toute la seigneurie.

La seigneurie de Claverie passe ensuite aux mains de

Tristan de Badet et Gratianne de Lescun qui la vendent en 1624 à **Fortic de Brassalay**

1774	Pierre d'Abbadie	baron d'Arboucave, époux de Marie de Brassalay donne à son fils François la seigneurie de Claverie avec le droit d'entrée aux Etats.
1775		François d'Arboucave est reçu aux Etats pour la seigneurie de Claverie.

La seigneurie de Ste Marie

Le recensement de son ostau en 1385 comme domeniature, atteste son existence dès le 14^{ème} siècle. Mais la petite seigneurie de Ste Marie n'a pas laissé beaucoup de trace dans les archives.

1337	Sans seigneur de Ste Marie emprunte 300 sous morlaas à Gassion seigneur de Claverie
1343	Ce seigneur rend hommage à Gaston Fébus et à sa mère à Castetner, le samedi après la St Vincent de janvier.
1674	Daniel de Brassalay fait le dénombrement de cette seigneurie.
1657	Réception aux Etats de Charles de Brassalay pour cette seigneurie.
1717	Jean-François de Brassalay est domenger de Ste Marie.

La seigneurie de Marrimbordes

On ne trouve mention de la seigneurie de Marrimbordes qu'à partir du 17^{ème} siècle. Elle appartient alors à la famille d'Ozenx.

La famille d'Ozenx-Marrimbordes

1638	Jean	Seigneur d'Ozenx - Marrimbordes - Vente de terre
1701		Dénombrement de ses biens.
1714		Vente de la dîme de Loubieng à Jérémie de Magendie.
1732		Procès contre la dame de Laussat, veuve du seigneur de Laà
1712	Jean	prêtre
1764	Bertrand	Docteur en théologie, curé de Villeneuve de Marsan, afferme pour 5 ans, la dîme de Ste Catherine de loubieng
1769	Isaacq	Seigneur d'Ozenx-Marrimbordes , écuyer et jurat de Loubieng
1781	Isaacq	maire de Loubieng
1785	Pierre	Seigneur d'Ozenx-Marrimbordes ; Procès contre Anne de Labat, veuve d'Isaacq

La béguerie de Larbaig

A la limite de Castetner, se trouvait la maison du Beguer de Larbaig. Le beguer était à l'origine un officier du vicomte chargé de le représenter dans ses fonctions juridictionnelles. Cette charge avait d'abord été affermée. Mais il apparaît qu'au 17^{ème} siècle, cette charge était devenue héréditaire et la béguerie fut assimilée à une domeniadure dont la possession assurait d'importants revenus et donnait droit d'entrer aux Etats de Béarn parmi les nobles (la gentius).

En 1674, c'est le **Jacques de Brassalay**, seigneur de Biron qui possède la béguerie.

La maison de Luntz

Recensé en 1385, l'ostau de Luntz n'était pas noble. **Santz de Luntz** était alors garde de la communauté et avait avec ses collègues recueilli le montant du fouage. C'est lui qui représente la communauté pour l'hommage à Gaston Fébus en 1343. C'est encore lui qui, la même année, recensa les francs de Loubieng : affranchis selon le for de Morlaas ou selon le for de Béarn.

C'est probablement son père, Pes de Luntz, qui en 1315, avait reçu, avec Ramon de Claverie, la procuration de la communauté de Loubieng pour recueillir les droits de pacage.

En 1519, **Guilhem de Luntz** qui prend en bail le moulin de Lassalle est appelé seigneur.

Il est probable que cette promotion est due à un mariage. En 1578, Catherine de Navailles fait son testament. Elle est la veuve de **Saubat de Luntz**. Guilhem était sans doute, le parent de Jean de Marsillon et de Catherine de Navailles les seigneurs de la Salle.